

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 01 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 01 avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le 18 mars deux mille vingt et un, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine **JANODET** – Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Madame Christine **JANODET**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Imène BEN CHEIKH – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide KERMANI - Nathalie BESNIET - Thierry ATLAN - Sana EL AMRANI - Farid RADJOUH - Frank-Éric BAUM – Alain GIRARD - Thierry CHAUDRON – Maribel AVILES CORONA.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Roselyne CHARLES ELIE NELSON - Malika LEMBA – Mylène DIBATISTA – Rhéra SIONIS-HASSOUNI – Yann GILBERT – Jinny BAGÉ – Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER - Philippe BOURIACHI – Brahim MESSACI – Sylvain CAPLIER – – Noéline TANFOURI – Nicole DURU BERREBI – Christophe DI CICCIO

**ETAIENT REPRESENTES**

- **Ramzi HAMZA** donne son pouvoir et est représenté par Christine JANODET
- **Renaud LERUDE** donne son pouvoir et est représenté par Alain GIRARD
- **Karine BETTAYEB** donne son pouvoir et est représentée par Nathalie BESNIET
- **Malikat VERA** donne son pouvoir et est représentée par Jean-François CHAZOTTES
- **Josiane DAUTRY** donne son pouvoir et est représentée par Imène BEN CHEIKH
- **Marilyne HERLIN** donne son pouvoir et est représentée par Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON
- **Dahmane BESSAMI** donne son pouvoir et est représenté par Thierry ATLAN
  
- **Seydi BA** arrivera en retard et donne pouvoir à Monsieur RADJOUH.  
**Arrivée de Monsieur BA à 19h48.**

- **Kathy GUERCHE** arrivera en retard et donne pouvoir à Monsieur BOURIACHI. **Arrivée de Madame GUERCHE à 20h10.**
- Florence AÏT-SALAH est arrivée à 19h06.
- Jean-François CHAZOTTES a quitté la séance à 00h35 et donne son pouvoir à Christine JANODET
- Brahim MESSACI, Florence AÏT-SALAH, Noëline TANFOURI ont quitté la séance à 1h07.

### **1a- Désignation d'une secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du Conseil.

Mme Maribel AVILES CORONA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a accepté.

### **Vote de l'urgence pour le vœu suivant :**

**Vœu d'urgence présenté par le groupe Agir, Ensemble, Pour Orly**

**Pour le maintien des acquis sociaux lié au temps de travail à Orly**

*Vote de l'urgence à la majorité – 1 abstention de Monsieur DI CICCIO.*

### **1b-Tirage au sort des représentants des seniors.**

22 candidats retenus :

	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
1	ALLIOUI	Ali
2	ARTIGE	Catherine
3	BANNER	Frank
4	BARILLY	Annette
5	BONHEUR	Jean-Michel
6	BONNEMERE	Josiane
7	BONVALET	Sylviane

8	BOUDJEDIR	Abdellah
9	CANET	Jean
10	CAPLIER	Thierry
11	CHARLOT	Vincent
12	CHEBOUBE	Claudine
13	DANAUS	Denise
14	EMERY	Colette
15	FAUVEAU	Yves
16	LESCASTREYRES	Jean-Claude
17	NASSIB	Abdé
18	NDONGUE EBONGUE	Barrot
19	PEREIRA DE OLIVEIRA	Maria Da Gloria
20	REA	Louis
21	ROUX	Patrice
22	STOUVENEL	Pierre

## **2 - Approbation du procès-verbal du 4 février 2021.**

Madame AÏT-SALAH indique qu'il manque son intervention faite dans le cadre du vœu présenté par Monsieur BOURIACHI et demande à ce qu'on l'ajoute au PV.

*Approuvé à la majorité.*

*7 absents* : C. DI CICCO, F. AÏT-SALAH, S. CAPLIER, K. GUERCHE, P. BOURIACHI, N. TANFOURI, B. MESSACI

## **3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 4 juillet 2020 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.**

- Madame Nicole DURU BERREBI demande des précisions sur les décisions 12 – 13 – 15 – 23 – 24 – 69 – 73 – 76 – 80 – 82.

- Madame Florence AÏT-SALAH demande des précisions sur la décision 86.
- Monsieur Sylvain CAPLIER demande des précisions sur la décision 15.
- Monsieur Philippe BOURIACHI demande des précisions sur les décisions 40 – 41 – 71 – 80 – 86

#### **4 - Communications de la Municipalité :**

Le 12 mars, Madame DURU-BERREBI m'a informé de son souhait de quitter le groupe ORLY ENSEMBLE et de siéger en tant que non-inscrite. Conformément au règlement intérieur du conseil municipal, le groupe ORLY ENSEMBLE n'existe plus compte tenu de l'obligation minimale d'être deux membres pour pouvoir constituer un groupe.

Hier soir, vous avez tous dû écouter, le Président de la République qui a annoncé de nouvelles mesures en lien avec la gestion de la COVID 19.

Dès ce matin, j'ai réuni une cellule de crise avec les membres de la direction générale afin d'organiser les prochaines semaines.

Comme décidé par le Président, les crèches, les écoles et collèges de la ville ainsi que les accueils périscolaires seront fermés à partir de mardi 6 avril.

La ville d'Orly avec l'Education nationale accueillera les enfants des personnels indispensables et prioritaires sur des pôles solidaires à Romain Rolland, Andrée Chedid et au sein de la crèche des P'tits Loupings.

Les services publics municipaux restent ouverts durant cette période de 4 semaines.

Cet après-midi, j'ai participé à une audioconférence organisée par Madame la Préfète et le Directeur de l'Agence Régionale de Santé. A cette occasion, j'ai insisté sur la nécessité de mettre en place la vaccination des personnels de l'Education nationale mais également des agents territoriaux qui sont au plus près des publics.

Depuis lundi 18 janvier, la ville d'Orly accueille un centre de vaccination contre la COVID-19. Dès le début de la campagne de vaccination, la priorité a été donnée aux personnes âgées de plus de 75 ans et aux professionnels de santé. Depuis samedi dernier, la vaccination est désormais possible pour les personnes de plus de 70 ans.

L'ouverture de nouveaux créneaux de rendez-vous s'effectue en fonction des livraisons de doses de vaccins.

Depuis l'installation de ce centre, 7 289 personnes ont été vaccinées. 15% sont des Orlysiens. A compter du 12 avril, le centre de vaccination sera ouvert 7 jours sur 7, y compris les jours fériés.

Nous continuons d'accompagner les familles dans cette crise sanitaire. Des dotations de 4 masques de catégorie 1 ont été distribuées à tous les enfants des écoles élémentaires. Le Département a également distribué des masques aux collèges publics de notre ville.

Le 6 février dernier, nous avons inauguré la nouvelle crèche départementale André Gouy en présence de Christian Favier, Daniel Guérin, et de nos collègues Imène BEN CHEIKH et Malikat VERA.

Les 18 et 19 février, le département du Val de Marne a livré 1 tonne de fruits et légumes aux associations Les Restos du cœur d'Orly et Passerelle Orly-Sud en présence de nos collègues Karine BETTAYEB et Jinny BAGÉ.

Le 15 février, dans le cadre de la préparation du dernier CLSPD et comme je m'y suis engagée lors du dernier conseil municipal, une rencontre avec Marwan Mohammed, sociologue et auteur d'ouvrages spécialisés sur le phénomène des rixes a été organisée le 15 février.

Etaients présents autour de Hamide KERMANI tous les présidents de groupe de la majorité municipale et Monsieur DI CICCIO pour les groupes d'opposition, la direction générale, le CCAS, la direction jeunesse et mon cabinet. Les participants ont pu débattre et échanger sur les actions à privilégier.

J'ai, par la suite, réuni un CLSPD le 3 mars. Etaients présents à mes côtés les représentants des villes de Choisy le Roi et Villeneuve le Roi, Madame la Sous-Préfète, Madame la directrice académique des services de l'Education nationale, Madame la Procureure de la République, des représentants de la Police nationale et de KEOLIS.

Nous avons fait le bilan des actions mises en œuvre depuis le CLSPD du 9 octobre dernier et commencé à travailler sur la constitution d'une équipe de médiation.

Le 12 février, avec Sana EL AMRANI, nous avons accueilli Madame Amélie DE MONTCHALIN, Ministre de la Transformation et de la fonction publique au sein de la Mission locale. Ce rendez-vous a été l'occasion d'échanger avec des jeunes en formation, dans le cadre du dispositif Garantie Jeunes.

Le 4 mars, le service économie et emploi a organisé un job dating en présence de Sana EL AMRANI et Yann GILBERT. 20 Orlysiens éloignés de l'emploi, dont 12 issus des quartiers prioritaires ont pu rencontrer des entreprises qui recrutent dans les domaines de la logistique ou du bâtiment. La direction des ressources humaines de notre ville était également présente. Les informations qui nous ont été communiquées par certaines entreprises présentes nous indiquent que 8 candidats ont été retenus pour poursuivre le processus de sélection.

La nouvelle édition de la formation gratuite "Elles osent" a démarré le 24 mars. Cette formation de 12 jours à destination de 8 orlysiennes habitant principalement les quartiers prioritaires permet d'obtenir les clés pour réussir son projet professionnel.

Le 15 mars, nous avons assisté à la démolition de la cage d'escaliers du 12 la Pérouse dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain.

La Ville d'Orly, avec l'EPT et l'EPA ORSA ont candidaté auprès de la Région Ile de France pour l'obtention d'un prix pour le développement de projets urbains à Orly. Nous avons obtenu 1 million d'euros pour les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Jean Moulin et la réalisation d'espaces publics dans la ZAC Chemin des carrières.

Le 10 avril prochain, après de longs travaux et une phase de tests, le tramway T9 sera mis en service.

Le T9 desservira pour rappel la ligne allant de la place Gaston Viens à Orly jusqu'à Porte de Choisy dans le 13ème arrondissement de Paris en 30 minutes.

Enfin, dans le domaine de la santé, le nouveau Centre Municipal de Santé ouvrira ses portes début mai. Après un débat au sein de la majorité municipale, nous avons choisi de nommer ce centre Gisèle HALIMI en hommage à cette figure du féminisme, militante qui s'est battue pour les droits des femmes.

## **5-1 Budget ville- Exercice 2020- Approbation du compte administratif et du compte de gestion-Détermination, affectation et reprise des résultats.**

### **Vote du compte de gestion 2020**

*Adopté à la majorité.*

*6 votes contre des groupes « Agir », « Ensemble », « Pour Orly ».  
2 abstentions : N. DURU BERREBI et C. DI CICCIO.  
Madame la Maire ne prend pas part au vote.*

## **Vote du compte administratif 2020**

*Adopté à la majorité.*

*6 votes contre des groupes « Agir », « Ensemble », « Pour Orly ».*

*2 abstentions : N. DURU BERRÉBI et C. DI CICCIO.*

*Madame la Maire ne prend pas part au vote*

## **Vote de l'affectation et reprise du résultat 2020**

*Adopté à la majorité*

*6 votes contre des groupes « Agir », « Ensemble », « Pour Orly ».*

*2 abstentions : N. DURU BERRÉBI et C. DI CICCIO.*

*Madame la Maire ne prend pas part au vote.*

**Arrivée de Monsieur BA à 19h48 qui prend part au vote à partir du rapport 5-2.**

**Arrivée de Madame GUERCHE à 20h10 qui prend part au vote à partir du rapport 5-2.**

**5-2 Budget primitif 2021 – Approbation du budget général de la Ville.**

*Adopté à la majorité*

*6 votes contre des groupes « Agir », « Ensemble », « Pour Orly ».*

*2 abstentions : N. DURU BERRÉBI et C. DI CICCIO.*

**5-3 Fixation du taux des trois taxes directes locales pour l'année 2021.**

*Adopté à la majorité*

*7 abstentions : « Agir », « Ensemble », « Pour Orly » et C. DI CICCIO*

**5-4 Taxe foncière sur les propriétés bâties - Suppression de l'exonération de 2 ans des constructions nouvelles à usage d'habitation.**

*Adopté à l'unanimité*

**5-5 Adoption du Compte administratif et du Compte de gestion du Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) de la Ville d'Orly. Détermination, Affectation et reprise des résultats – Exercice 2020.**

## **Vote du compte de gestion 2020**

*Adopté à la majorité*

*6 votes contre des groupes « Agir », « Ensemble », « Pour Orly ».*

*2 abstentions : N. DURU BERRÉBI et C. DI CICCIO.*

*Madame la Maire ne prend pas part au vote.*

### **Vote du compte administratif 2020**

*Adopté à la majorité*

*6 votes contre des groupes « Agir », « Ensemble », « Pour Orly ».*

*2 abstentions : N. DURU BERREBI et C. DI CICCO.*

*Madame la Maire ne prend pas part au vote.*

### **Vote de l'affectation et reprise du résultat 2020**

*Adopté à la majorité*

*6 votes contre des groupes « Agir », « Ensemble », « Pour Orly ».*

*2 abstentions : N. DURU BERREBI et C. DI CICCO.*

*Madame la Maire ne prend pas part au vote.*

### **5-6 Budget annexe du Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) de la Ville d'Orly – Approbation du budget primitif 2021.**

*Adopté à la majorité*

*6 votes contre des groupes « Agir », « Ensemble », « Pour Orly ».*

*2 abstentions : N. DURU BERREBI et C. DI CICCO.*

### **5-7 Budget annexe du Centre culturel – exercice 2020- Approbation du compte administratif et du compte de gestion. Détermination, Affectation et reprise des résultats.**

### **Vote du compte de gestion 2020**

*Adopté à la majorité*

*6 abstentions des groupes « Agir », « Ensemble », « Pour Orly ».*

*Madame la Maire ne prend pas part au vote.*

### **Vote du compte administratif 2020**

*Adopté à la majorité*

*6 absentions des groupes « Agir », « Ensemble », « Pour Orly ».*

*Madame la Maire ne prend pas part au vote.*

### **Vote de l'affectation et reprise du résultat 2020**

*Adopté à la majorité*

*6 absentions des groupes « Agir », « Ensemble », « Pour Orly ».*

*Madame la Maire ne prend pas part au vote.*

### **5-8 Modification du nom et de l'adresse de la régie de recettes du Centre de Santé CALMETTE.**

*Adopté à l'unanimité*

**6-1 Modification du tableau des emplois permanents et des effectifs.**

*Adopté à l'unanimité*

**6-2 Rapport portant sur la création du poste d'ostéopathe.**

*Adopté à l'unanimité*

**6-3 Création de la commission consultative des services publics locaux.**

*Adopté à l'unanimité*

**6-4 Participation de la collectivité à la restauration du personnel communal.**

*Adopté à l'unanimité*

**6-5 Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) de la commune de Loges-en-Josas (78).**

*Adopté à l'unanimité*

**6-6 Rapport sur l'avis sur l'adhésion de la commune de VAUCRESSON aux compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires » au SIFUREP.**

*Adopté à l'unanimité*

**7-1 Demande de Fonds Social Européen pour le cofinancement de l'action « Accompagnement Coordinateur Parcours d'insertion PLIE » à Orly.**

*Adopté à l'unanimité*

**7-2 Avenant de la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF.**

*Adopté à la majorité*

*7 votes contre des groupes « Agir », « Ensemble », « Pour Orly » et C. DI CICCIO  
1 abstention : N. DURU BERREBI*

**7-3 Approbation d'un protocole transactionnel avec la société CLIPE.**

*Adopté à la majorité*

*7 votes contre des groupes « Agir », « Ensemble », « Pour Orly » et C. DI CICCIO  
1 abstention : N. DURU BERREBI*

#### **7-4 Cession à la SCI MASUGA (anciennement GAZPOINTCOM).**

*Adopté à la majorité*

*7 abstentions des groupes : « Agir », « Ensemble », « Pour Orly » et N. DURU BERREBI*

#### **7-5 Convention d'Ingénierie Stratégique de Développement 2021-2023 de l'EPA ORSA.**

*Adopté à la majorité*

*7 abstentions : « Agir », « Ensemble », « Pour Orly » et C. DI CICCIO*

#### **7-6 Approbation de la convention de partenariat de consolidation financière de l'EPA ORSA.**

*Adopté à la majorité*

*7 abstentions : « Agir », « Ensemble », « Pour Orly » et C. DI CICCIO*

#### **7-7 Adoption de la Charte des espaces naturels du Val-de-Marne.**

*Adopté à l'unanimité*

#### **7-8 Dénomination de voie dans la ZAC Chemin des Carrières.**

*Adopté à la majorité*

*8 votes contre des groupes « Agir », « Ensemble », « Pour Orly ». « C. DI CICCIO et N. DURU BERREBI »*

#### **7-9 Acquisition du bâtiment de la RIVED (ex EDS), sis 1 place Le Corbusier (parcelles cadastrées AE 277p et 283p) - Délibération rectificative.**

*Adopté à l'unanimité*

#### **7-10 Sortie de la SEMISE et vente des parts de la Ville d'Orly à la Ville de Vitry-sur-Seine.**

*Adopté à l'unanimité*

#### **7-11 Vente de la parcelle cadastrée Y 56 (5bis allée de Bellevue) suite à une procédure de vente notariale interactive.**

*Adopté à la majorité*

*5 abstentions des groupes : « Agir », 1 du groupe « Ensemble » (K. GUERCHE), « Pour Orly »*

*1 vote contre du groupe « Ensemble (P. BOURIACHI) »*

**7-12 Vente de la parcelle cadastrée G 37 (31 rue de l'Aviation) suite à une procédure de vente notariale interactive.**

*Adopté à la majorité*

*5 abstentions des groupes : « Agir », 1 du groupe « Ensemble » (K. GUERCHE), « Pour Orly »*

*1 vote contre du groupe « Ensemble (P. BOURIACHI) »*

**7-13 Vente de la parcelle cadastrée M 499 (31 sentier des Rosiers) suite à une procédure de vente notariale interactive.**

*Adopté à la majorité*

*5 abstentions des groupes : « Agir », 1 du groupe « Ensemble » (K. GUERCHE), « Pour Orly »*

*1 vote contre du groupe « Ensemble (P. BOURIACHI) »*

**8-1 Approbation de l'avenant n°1 de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville d'Orly et l'Association « Avenir Sportif d'Orly ».**

*Adopté à la majorité*

*5 abstentions des groupes : « Agir », 1 du groupe « Ensemble » (K. GUERCHE), « Pour Orly »*

**9-1 Subventions municipales aux associations pour l'année 2021.**

*Alain GIRARD, Malika LEMBA ne prennent pas part au vote.*

*5 abstentions des groupes : « Agir », 1 du groupe « Ensemble » (K. GUERCHE), « Pour Orly »*

**10-1 Demande de subvention dans le cadre du plan de mobilité.**

*Adopté à l'unanimité*

**Questions diverses – Démarrage à 23h53 :**

**Nous allons donc passer aux questions diverses dans l'ordre de leur arrivée : Monsieur DI CICCÒ, Monsieur BOURIACHI, Madame DURU BERREBI, Monsieur CAPLIER et Madame AIT- SALAH.**

**Monsieur DI CICCÒ, je vous remercie de poser votre première question.**

Remboursement de la commune et du contribuable Orlyzien.

*Madame La Maire, le 27 octobre 2020, vous approuviez la proposition financière de la société d'avocats LANDOT et associés pour l'assistance et la représentation de la*

*collectivité auprès du Tribunal Administratif de Melun dans l'affaire DI CICCIO c/c Commune d'Orly. Vous engagiez la collectivité sur le règlement de la somme de 800 Euros HT.*

*Votre décision fut indiquée dans le tableau des décisions en décision 276 au conseil municipal du 3 décembre 2020.*

*Par jugement du tribunal administratif de Melun 2005466, le 12 février 2021, nous avons tous été déboutés de nos demandes, nos requêtes ayant été jugées irrecevables.*

*Vous ;*

*Dans votre intervention dès lors qu'une commune ne peut avoir faute de justifier d'un intérêt propre et quand bien même elle aurait été mise en cause dans l'instance ni la qualité de partie ni celle d'intervenant ;*

*A cause de la tardivité de ma demande (pensant avoir 15 jours j'avais 5 jours à date de la CAO pour demander audience et l'arbitrage au Tribunal Administratif de Melun).*

*Je reste par conséquent sans réponse aux griefs que je fis à votre égard quant à la validité du second tour à la CAO, comme la normalité de vos arbitrages électoraux en tant que Maire et présidente de séances du Conseil municipal d'installation du 4 juillet 2020.*

*Pour autant, maintenant que le TA a statué, je vous demande ici et maintenant :*

- de bien vouloir dire au conseil municipal de ce jour, et aux Orlysiens si vous comptez rembourser la commune d'Orly des sommes qui ont servis à assurer votre défense par le cabinet LANDOT que vous avez mandaté (ce dernier assurant la défense pour le compte de la commune, comme indiqué dans la décision 276, qui a fait l'objet d'un rejet par le Tribunal administratif de Melun, pour les motifs énoncés plus haut dans mon propos.*
- de bien vouloir nous dire si celles et ceux ici présents (Madame EL AMRANI, Messieurs CHAZOTTES, ATLAN, BAUM), s'étant en cours d'instruction associés à votre défense en faisant réaliser par le même cabinet LANDOT, un second mémoire de défense, lui aussi rejeté par le TA de MELUN, ont financé ce travail avec leurs propres deniers ?*

*Dans le cas contraire je vous demanderai de bien vouloir leur demander de rembourser la commune et, par voie de fait, le contribuable ORLYSIEN des sommes engagées, 800 euros, je le réprécise.*

*Sauf erreur, vous n'avez pas répondu à mon email du 5 Mars 2021 qui posaient les mêmes questions et qui évoquait les mêmes demandes. Vous conviendrez tous j'espère, particulièrement Madame la Maire, que le contribuable orlyisien n'a pas à financer votre, leur ou ma défense dans des affaires qui pourraient nous opposer sur la validité du déroulement d'une élection, en l'occurrence celle de la CAO du 4 Juillet dernier.*

*Je vous espère d'accord avec la légitimité de la question que je pose sur la table de ce conseil.*

*En ma qualité d'élu Orlyisien, il est de mon devoir je pense, de faire attention à l'utilisation de l'argent du contribuable et de vous demander des comptes en cas de doutes.*

*Je vous remercie.*

#### **Réponse de Madame la Maire :**

**Monsieur DI CICCÒ, à cette très longue question, je vais répondre de façon concise. Nos calculs d'attribution des sièges pour la CAO étaient corrects. Dès lors, même si votre demande avait été jugée recevable, vous n'auriez pas siégé. Ce qui n'est pas le cas pour le CCAS et c'est pour cela que j'ai proposé à Mme AIT-SALAH de réparer notre erreur. Concernant votre recours, j'ai été mise en cause en tant que maire et non en tant qu'individu. A ce titre, il est logique que la ville assume la charge des frais d'avocat.**

#### **Monsieur DI CICCÒ, votre deuxième question.**

Rassemblement tribune stade Georges Méliès

*Dicte cite 94 Citoyen : « Il était 3 heures du matin ce dimanche lorsque la police est intervenue au complexe sportif Beltoise d'Orly après avoir été appelée pour tapage nocturne. Bilan : 60 verbalisations, 5 interpellations et 2 blessés : 1 agent et 1 invité blessé à la tête par un tir de LBD ».*

*De source policière, une centaine de personnes s'étaient retrouvées dans l'ancien stade Méliès et les agents ont essuyé des jets de projectiles en arrivant, alors que les invités prenaient la fuite dans les rues avoisinant le complexe sportif.*

*Madame La Maire, que s'est-il passé dans la nuit du 20 au 21 février 2020 au sein du club house servant à l'ASO section foot de la tribune du stade Jean Pierre BELTOISE, située dans le parc Méliès ? qui était à l'initiative de ce rassemblement ? Comment et auprès de qui les organisateurs se sont procuré les clés d'un équipement public ? Le cas échéant, avez-vous déposé plainte pour le compte de la commune ? si oui contre qui ? Sans trahir le secret d'enquête pouvez-vous au moins nous dire si une enquête des services de police est en cours ? Par ailleurs, est ce que des agents de la commune et ou membres adhérents ou bureau d'associations subventionnées par la commune sont mêlés à cette affaire ? et si oui des sanctions ont-elles été prises envers les contrevenants ?*

*Je vous remercie pour ces précisions.*

#### **Réponse de Jean-François CHAZOTTES :**

**L'enquête de Police est toujours en cours donc je me garderai bien de divulguer quelque information que ce soit. Ce que je peux vous dire c'est que la commune a porté plainte tout comme l'Aso qui est bénéficiaire d'une convention de mise à disposition du club house. Quand la justice aura rendu sa décision et déterminé les responsabilités, et dans le cas où des agents de la commune seraient impliqués, nous prendrons les sanctions adaptées.**

#### **Monsieur DI CICCIO, merci de poser votre troisième question.**

Cité Jardin / Projet ZAC Senia

*Madame la Maire, le 17 mars, j'ai répondu à la sollicitation de l'association des habitants de la cité jardin qui m'ont fait part des inquiétudes suivantes concernant l'impact du projet ZAC SENIA sur leur quartier, propriétés, environnement et cadre de vie ;*

*Hauteur des immeubles, pavillons, équipements publics en projets,*

*Esthétisme et architecture de ces derniers,*

*Implantation des immeubles, distance des clôtures existantes, vis-à-vis,*

*Espaces verts,*

*Stationnements et équipements en voirie prévus,*

*Respect du patrimoine de ce quartier (les jardins partagés)*

*Ce projet de ZAC étant à l'initiative des villes d'Orly et de Thiais, dans le cadre de la réglementation qui vous oblige, vous avez déjà fait une consultation citoyenne par vidéo conférence, en compagnie du Maire de Thiais, afin de donner aux administrés voix au chapitre et répondre aux éventuelles interrogations.*

*Si j'ai bien compris, une enquête publique est en cours.*

*Bien que cette consultation en non présentielle, en état de projet, soit appropriée au contexte sanitaire, il y a encore beaucoup d'incertitudes et d'inquiétudes à lever pour les administrés de ce quartier qui n'ont pas été en mesure d'y participer et qui, ne sachant pas, n'y répondrons pas.*

*Par ailleurs, Monsieur SCRIVE (Président de l'association de la Cité Jardin) et Madame BUZON (Vice-Présidente) que j'ai rencontrés dans le respect des distanciations qui nous obligeaient, m'ont informé qu'ils avaient déjà sollicité Monsieur CHAUDRON, Maire Adjoint au quartier Ouest, ici présent afin de lui exposer leurs interrogations.*

*A l'écoute de tous les administrés dans la mission de Conseiller Municipal qui m'incombe, là pour faire valoir l'intérêt collectif, souhaitez-vous comme moi que tout propriétaire foncier puisse avoir le même niveau d'information et le droit de choisir le devenir de son quartier comme de la terre dont il est propriétaire ?  
Souhaitez-vous que les habitants de ce quartier se retrouvent un jour devant le fait accompli de certaines nuisances environnementales, une fois le projet en route pour être construit ?*

*Est-il de votre ressort de défendre auprès du Maire de Thiais, ces doléances et inquiétudes ma foi légitimes de ces gens et faire en sorte que les immeubles (jusqu'à 8 étages...) de cette ZAC, le futur terminus ligne 14 en future achèvement de travaux, la gare TGV en projet, prévus et situés sur sa commune et en limite séparative de la nôtre, ne viennent pas « polluer », en vis-à-vis, en circulation, en stationnement la tranquillité publique des habitants du quartier ?*

*Le cas échéant, pourriez-vous s'il vous plaît recevoir ces personnes en Mairie, recevoir ce qu'elles ont à vous dire et répondre à la légitimité de leurs inquiétudes?*

*Pour ma part, je soutiens les initiatives de Orly, de Thiais, du Territoire grand Orly Seine Bièvre, du Département Val de Marne, de la Région Ile de France qui concourent au développement urbain, les projets d'amélioration de la ville et de l'habitat, sur ces friches industrielles, sous réserve qu'ils ne viennent nuire à l'amélioration du cadre de vie et ne détériorent l'habitat existant.*

*Bien évidemment à partir de l'instant où les populations qui y résident ont été écoutées, entendues et comprises.*

*Les possibilités d'adaptation, l'issue comme les décisions que vous choisirez de prendre ou les réponses que vous choisirez d'apporter à mes questions appartiennent ensuite à votre majorité.*

#### **Réponse de Thierry CHAUDRON :**

**Le 17 mars, M. SCRIVE, président de l'ACJO, a été invité par un adhérent à une rencontre à laquelle vous étiez présent. L'ensemble des questions qui vous ont été soulevées et qui sont tout à fait légitimes, sont suivies par Madame la Maire, Monsieur Jean-François CHAZOTTES, les services de la ville et moi-même en tant que président du conseil de quartier Ouest. Toutes les interrogations seront prises en compte. Nous sommes pour cela en contact permanent avec les membres de l'ACJO dans une démarche d'écoute, de partenariat et de concertation partagée et responsable.**

#### **Monsieur DI CICCO, quatrième question.**

*Commission jeunesse.*

*Madame la Maire, en tant qu'élue, mais également en tant que parent intéressé par l'avenir et l'épanouissement de notre jeunesse, j'ai répondu présent à votre sollicitation à la commission jeunesse.*

*Je trouve sincèrement que cela permet d'affûter notre compréhension aux phénomènes de « bandes » et de « Rixes » et de co-construire avec l'ensemble des partenaires à notre disposition, une réponse adaptée à certaines formes de dérives.*

*Je me réjouis de l'avancée de vos travaux au sein du CLSPD et que mes propositions, notamment dans l'association de nous parents à ces réflexions qui concernent nos enfants aient été prises en considération.*

*Le 3 mars dernier, dans une prise de parole sur les réseaux sociaux, vous nous avez fait le bilan des actions mises en place depuis le dernier CLSPD du 9 octobre 2020 et notamment la mise en place d'une cellule de veille intercommunale.*

*Vous nous avez dit que d'autres actions sont d'ores et déjà prévues :*

- *L'organisation de tables rondes sur les phénomènes des rixes ouvertes à la population, un travail sur la prévention autour de l'utilisation des réseaux sociaux,*
- *L'organisation d'une journée sur chaque commune dédiée à la thématique des violences urbaines des jeunes et favoriser les rencontres entre les parents des trois communes.*

*Madame la Maire, Quelles suites comptez-vous donner à ce travail collaboratif ? Prochain rendez-vous ? Objectifs ? Comment comptez nous associer, nous élus volontaires, de la minorité électorale ?*

*Je vous remercie.*

**Réponse de Hamide KERMANI :**

**Monsieur DI CICCIO, la commission jeunesse, comme Madame la Maire l'expliquait dans les communiqués en début de conseil, s'est réunie deux fois : la première fois pour dresser un état des lieux à la fois des faits constatés et des actions déjà engagées, la deuxième fois pour bénéficier de l'apport d'expérience d'un sociologue spécialiste des phénomènes de rixes entre bandes, Marwan Mohammed. Les présidents des groupes du Conseil municipal seront associés à la troisième réunion qui se tiendra d'ici quelques semaines et dont l'objet, tel qu'il vous a été annoncé, est de faire une synthèse des propositions issues de cette commission et de travailler à leur mise en œuvre.**

**Monsieur DI CICCIO, dernière question s'il vous plaît :**

Nom et coordonnées des élus de la minorité dans le NJO

Madame la Maire, nous avons été élus par un certain nombre de suffrages, certes pas à la majorité, mais soutenus et élus au service et au conseil des Orlysiens.

Pourriez-vous s'il vous plaît avoir la gentillesse de faire indiquer nos nom prénom coordonnées (tel, email mairie) et photo et bord politique dans le NJO ?

Autant que les élus de votre majorité nous sommes à la disposition des Orlysiens pour entendre notre ville.

Je vous remercie.

### **Réponse de Madame la Maire :**

**Monsieur DI CICCO, les Orlysiens qui souhaiteraient vous contacter passent, comme pour l'ensemble des élus, via le numéro de téléphone du centre administratif. La diffusion de votre photo et de votre appartenance politique est du ressort d'une communication politique qu'il vous appartient de porter.**

### **Monsieur BOURIACHI, je vous remercie de poser votre première question :**

*1 - Madame JANODET, aux alentours du 19 janvier 2021, 3 Enveloppes contenant de l'argent en espèces ont disparu du coffre fermé au centre social Andrée Chedid, en avez-vous été informée ? y'a-t-il eu dépôt de plainte ? Si oui, où en est l'enquête ? Si non pourquoi ?*

### **Réponse de Hamide KERMANI :**

**Les faits datent de septembre 2020. Après ces faits, nous avons changé les serrures et des codes d'accès et un process de désignation de régisseurs au sein des deux structures a été enclenché. Une énième réunion s'est tenue le 21 janvier. C'est sans doute à cette réunion que vous faites allusion.**

### **Monsieur BOURIACHI, deuxième question :**

*2- Madame JANODET, le 9 février 2021 à partir de 20h, les agents de la ville, d'astreinte, ont déneigé les rues de notre ville. Je tiens à les féliciter et à les remercier de leur implication, leur disponibilité et surtout leur professionnalisme. Notamment au vu des maigres moyens que vous avez mis à leur disposition pour accomplir leur mission (une petite pelle à main de 8.6 cm de largeur et un seau de 5 litres). Estimez-vous-en votre âme et conscience que leur matériel était adapté et approprié à la réalisation d'une telle tâche dans des conditions dignes et à la hauteur du service public que nous devons à la population ?*

**Réponse de Jean-François CHAZOTTES :**

**La gestion des épisodes neigeux est régie par le « Plan communal de viabilité hivernale », lequel est déclenché par les alertes météo transmises par la Préfecture.**

**Outre les équipes d'astreinte constituées en amont, sur la base du volontariat, les moyens mis en œuvre se composent de :**

- 2 saleuses/déneigeuses**
- 2 camions à lame frontale**
- 8 déneigeuses de trottoir**

**1 stock de sel important conditionné soit en vrac (camions...) soit en seaux.**

**Le déneigement des 40km de voirie s'effectue suivant un ordre de priorité préétabli (circuit bus, accès gares, grands axes, rues en pente, secteurs pavillonnaires).**

**Pour le déneigement des trottoirs chacune des 8 déneigeuses est affectée à un secteur précis du territoire et servie par une équipe de 3 agents dotés du petit matériel adéquat (seaux, pelles, raclours).**

**Le déploiement de ces moyens humains et matériel, s'ajuste, en continu, à l'intensité de l'épisode neigeux comme à l'évolution des situations de terrain.**

**Rappelons que ce plan de déneigement est un document public et consultable par tout élu désireux de s'en informer. C'est un plan sérieux qui ne convient pas d'être tourné en dérision ni de tourner en ridicule le personnel communal.**

**Monsieur BOURIACHI, troisième question :**

*3 - Madame JANODET, Quelle est la ventilation poste par poste des 95.000€ bruts annuels alloués à la rémunération de vos collaboratrices ?*

**Réponse de Madame la Maire :**

**Cela fait déjà trois séances du conseil municipal que vous m'interrogez sur le salaire de mes deux collaboratrices, Mmes BENAÏNI et DELON. Je vous ai déjà répondu sur l'enveloppe brute allouée à leur rémunération.**

**Vous avez tous les éléments qui vous sont communicables. Donc, nul besoin de reposer une nouvelle fois cette question. Je ne vous communiquerai pas la ventilation.**

**Monsieur BOURIACHI, quatrième question :**

*4 - Madame JANODET, les conseillers municipaux de la minorité ont-ils le droit à une protection fonctionnelle ? Si oui, quelle est la procédure pour en bénéficier ?*

**Réponse d'Imène BEN CHEIKH :**

**Monsieur BOURIACHI, la protection fonctionnelle est accordée par la maire à un élu à la condition que le lien entre les actes dénoncés et son mandat d'élu soit caractérisé. C'est un droit accordé à tous les élus, opposition comme majorité, y compris à Mme la Maire elle-même. Cette dernière pourrait à juste titre s'en saisir dans le cas où vous reposeriez des questions comme celles que vous allez poser par la suite. Ces questions laissent supposer sans preuve mais avec beaucoup d'imagination, que Madame la Maire dissimule et ment. Vous êtes un élu de la République Monsieur BOURIACHI, comme vous le savez, les accusations se portent devant les tribunaux. Au nom de l'ensemble de la majorité municipale, je vous rappelle que la rumeur et la malveillance n'ont pas leur place dans notre enceinte et que l'intérêt des Orlysiens et seulement l'intérêt des Orlysiens, doit nous guider.**

**Monsieur BOURIACHI, cinquième question :**

*5 - Madame JANODET, après vérification de votre programme électoral, la vidéo-verbalisation figurait bien dans vos propositions. Je vous fais donc mon mea culpa publiquement. Vous devriez essayer, ça fait du bien. Petite dédicace à votre rencontre suite à l'information personnelle que vous avez divulgué au conseil municipal du mois d'octobre 2020 concernant mon fils. Donc, pouvez-vous nous donner la date de la mise en service de la vidéo-verbalisation dans notre ville ?*

**Réponse de Jean-François CHAZOTTES :**

**La vidéo-verbalisation sera mise en place dans le courant du mandat de 6 ans qui nous a été confié par les Orlysiens. Nous y travaillons, soyez en assuré. Nous reviendrons vers le conseil municipal pour le calendrier de mise en œuvre le moment venu.**

**Monsieur BOURIACHI, sixième question :**

*6 - Madame JANODET, le 6 mars 2021, un accident a eu lieu à l'étang Méliès, en effet, un enfant a chuté dans l'étang et a coulé à pic. Il a failli se noyer. Pensez-vous remettre en place les barrières de sécurité comme il existait avant ? Ou attendez-vous qu'il advienne un drame pour réagir ?*

**Réponse de Jean-François CHAZOTTES :**

**Monsieur BOURIACHI, nous n'avons pas eu connaissance de cette chute : ni le gardien du parc, ni la direction générale, ni nous élus. Aucune barrière matérielle ne sera installée comme dans tous les parcs ou le long de tous les canaux, rivières ou fleuves qui traversent les villes. Nous installerons des barrières végétales. Je suis désolé de ce qui est arrivé mais les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents qui doivent les surveiller.**

**Monsieur BOURIACHI, septième question :**

*7 - Madame JANODET, lors du dernier conseil municipal vous avez affirmé que le Festival Orly en Fête 2019 avait accueilli 9.000 personnes sur trois jours. Hors le vendredi 7 juin, premier jour du festival, les festivités ont été annulées et pour cause la tempête Miguel frappait notre ville avec des vents à plus de 100 km/h. Si vous ne me croyez pas, vous pouvez vérifier cette information sur la page Facebook de notre Pravda locale de la ville d'Orly. De ce fait, Pourrait-on connaître votre mode de comptage pour affirmer le chiffre farfelu de 9.000 personnes ?*

**Réponse de Nathalie BESNIET :**

**Dans le domaine des arts de la rue, le nombre de spectateurs est comptabilisé par spectacle et cumulé. Pour exemple 250 spectateurs ont participé au spectacle Chiken Street et 1500 au spectacle Crystal Palace. Certains spectateurs peuvent être communs aux deux spectacles mais sont comptés en cumulatif. L'essentiel, Monsieur BOURIACHI, est bien que les Orlysiens soient fiers et prennent plaisir à participer à ce festival. La culture manque aux orlysiens. Notre souhait est de pouvoir réitérer rapidement une nouvelle édition.**

**Monsieur BOURIACHI, huitième question :**

*8 - Madame JANODET, lors du dernier conseil municipal vous avez déclaré que vous receviez, au titre de votre délégation Habitat, les familles dont le dossier était complet avec une ancienneté raisonnable. Quelle est pour vous, en nombre d'années, une ancienneté raisonnable ?*

**Réponse de Christine JANODET :**

**La question du logement est une question extrêmement sérieuse, Monsieur BOURIACHI et la détresse de plusieurs centaines d'Orlysiens mérite la plus grande des considérations en dehors de toute polémique politique. Chaque dossier est à prendre de manière individuelle. Un mois d'ancienneté pour une famille avec enfants sans hébergement c'est déjà au-delà du raisonnable. Je pense que vous faites état d'une situation individuelle. Donc je vous invite à suggérer à le ou les Orlysiens concernés de prendre attache avec le service logement. Ce service fait un travail de grande qualité d'accueil, d'écoute et de mise en relation de l'offre et de la demande. Si besoin est, si le dossier nécessite mon intervention, je reçois les demandeurs orlysiens.**

**Monsieur BOURIACHI, neuvième question :**

*9 - Madame JANODET, lors du dernier conseil municipal, je vous avais fait remarqué que votre fiche de déclaration d'intérêt n'avait pas été réactualisé depuis mai 2015. Je vous avais aussi demandé si vous aviez perçu des indemnités en tant que vice-présidente au T12 et conseillère à la MGP. Quel en est le montant s'il vous plait ?*

**Réponse de Christine JANODET :**

**Vous, qui avez la prétention de tout savoir, vous méconnaissez la loi NOTRe. Celle-ci ne permet pas le cumul des indemnités de conseiller territorial et de conseiller métropolitain. L'élu doit choisir. Pour ma part, j'ai été indemnisée pour ma fonction de vice-présidente de l'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre jusqu'en juillet 2020. Les indemnités sont prévues à l'article L.5211-12 du code général des collectivités territoriales.**

**Monsieur BOURIACHI, dixième question :**

*10 - Madame JANODET, dans cette même déclaration d'intérêt datant toujours de 2015, vous avez omis de déclarer votre participation à la SCI C2M créée en 2012 avec un capital de 1 000€ modifié le 30 mai 2017 à 293 000€, par l'arrivée d'une nouvelle associée. Est-ce un oubli de votre part ? De la phobie administrative ? Ou un acte délibéré ?*

**Réponse de Christine JANODET :**

**Vous êtes un grand impatient Monsieur BOURIACHI. Je vous ai dit lors du dernier conseil que l'ensemble de ma déclaration réalisée à la fin de mon précédent mandat de maire sera accessible dès que la Haute autorité l'aura mise en ligne. Je vous ai dit que la Haute Autorité connaissait un retard lié au grand nombre de déclarations à traiter suite aux dernières municipales.**

**Et comme le disait, Jean de la Fontaine, qui a dû écrire cette morale en pensant à vous : *Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage.***

**Monsieur BOURIACHI, onzième question :**

*11 - Madame JANODET, en tant qu'administratrice de la société VALOPHIS HABITAT, vous percevez une indemnité forfaitaire de déplacement. Quel en est le montant ?*

**Réponse de Christine JANODET :**

**De nouveau, patience, tout sera dans ma déclaration.**

**Monsieur BOURIACHI, douzième question :**

*12 - Madame JANODET, avez-vous, dû à votre fonction de conseillère départementale, pour l'instant, ou dû à votre fonction de maire, un véhicule de fonction dont les frais d'entretien sont à la charge du département ou de la mairie ? Si oui, pour quelle raison continuez-vous à percevoir cette indemnité ?*

**Réponse de Christine JANODET :**

**J'ai un véhicule de fonction dû à mon mandat, pour l'instant, de conseillère départementale et pour cela je suis imposée dans le cadre des avantages en nature.**

**Monsieur BOURIACHI, treizième question :**

*13 - Madame JANODET, en votre qualité de censeur à l'aéroport de Paris, vous percevez des jetons de présence. À combien s'élève le montant perçu pour ses jetons de présence au cours de l'exercice 2019, de l'exercice 2020 et pour combien de jours de présence ? Comment peut-on vérifier l'émargement de votre présence?*

**Réponse de Christine JANODET :**

**Patience toujours, tout sera dans ma déclaration.**

**Monsieur BOURIACHI, quatorzième question :**

*14 - Madame JANODET, en 2015, vous disposiez de 40 actions ADP, les avez-vous acquises à tarif préférentiel ? Les avez-vous reçues à titre gracieux ? Combien d'actions avez-vous aujourd'hui ? Et quelle est, à ce jour, la valeur totale de ces actions ?*

**Réponse de Christine JANODET :**

**Patience encore, tout sera dans ma déclaration.**

**Monsieur BOURIACHI, quinzième question :**

*15 - Madame JANODET, en tant qu'administratrice de la société IMMOBILIERE PARIS SUD EST, percevez-vous une indemnité forfaitaire de déplacement, des jetons de présence ou toute autre indemnité ? Si oui, quel en est le montant ?*

**Réponse de Christine JANODET :**

**Monsieur BOURIACHI, voici toute la limite de votre exercice. Vous cherchez, vous fouillez, vous fouinez et vous pensez faire bonne pioche. Et vous vous faites ensuite le porte-parole de fausses informations. Car je**

ne suis pas administratrice de la SEMISE. Reportez-vous au point 7-10 de notre ordre du jour.

**Monsieur BOURIACHI, seizième question :**

*16 - Madame JANODET, lors du dernier conseil municipal du 4 février 2021, je vous avais demandé la nature et le montant du marché public avec la Société ITAC, racheté par VOIP TELECOM et s'il y avait autre chose que nous devrions savoir sur cette société. Ma question est donc, avez-vous un lien de parenté avec monsieur Jacques Hervé, ingénieur d'affaires pour la société VOIP TELECOM depuis novembre 2018 ? si oui, quel est ce lien de parenté ?*

**Réponse de Christine JANODET :**

**Je vais reposer votre question telle que vous auriez aimé la poser : Madame JANODET, votre nom de jeune fille est HERVÉ. En novembre 2019, vous avez passé un marché avec la société V.O.I.P TELECOM dont un ingénieur d'affaires s'appelle M. Jacques HERVÉ et dont je pense qu'il est de votre famille. Avez-vous attribué un marché à cette entreprise parce qu'un membre de votre famille y travaille ?**

**Donc voici ma réponse. Le nom de famille HERVÉ, je vous l'accorde est un très beau nom de famille puisque c'est celui que mon père m'a donné. Mais tous les HERVÉ de France ne sont pas de ma famille. Et M. Jacques HERVÉ, dont je viens d'apprendre l'existence et que je salue ce soir, n'est pas de ma famille. Mme BEN CHEIKH avait raison tout à l'heure, la rumeur et la malveillance, n'ont rien à faire dans notre conseil municipal.**

**Conformément au règlement intérieur du conseil municipal, au bout de 32 minutes, Madame la Maire a arrêté la séquence de questions diverses.**

**Adoption des vœux :**

**Vœu présenté par la majorité municipale  
pour lutter contre la précarisation et l'isolement des jeunes  
et des étudiant-e-s accentués par la crise du COVID19**

Depuis un an, la crise sanitaire sans précédent impose de revoir les certitudes dans tous les domaines qu'ils soient politiques, sociaux, environnementaux, culturels et économiques.

La crise de la COVID19 touche toutes les catégories mais elle a des conséquences encore plus graves sur les populations qui étaient déjà en situation de faiblesse. La France compte 5,3 millions de personnes pauvres, c'est-à-dire des personnes qui vivent avec moins de 900€ net par mois toutes ressources confondues dont 2 millions qui vivent avec moins de 700€ net par mois. Cela représente 8,3% de la population.

Les jeunes font partie de cette part de la population qui est la plus touchée. La vie estudiantine, sociale et culturelle se trouve relativement mise à l'arrêt. Ils n'ont plus la possibilité d'exercer les petits boulots qui leur permettaient souvent de payer leurs études, le loyer du logement étudiant mais surtout de manger.

Dans son dernier rapport sur la pauvreté en France édition 2020-2021, l'Observatoire des inégalités nous indique que parmi les populations pauvres, 1 million de jeunes de 18 à 29 ans sont en grande difficulté.

Considérant qu'en France 1 million de jeunes vivent en situation de pauvreté.

Considérant que selon les études menées par Eurostat, le taux de pauvreté des 18-24 ans étaient déjà de 12,8% en 2018 et pour 2020 la tendance est à la hausse.

Considérant que selon le deuxième rapport sur la pauvreté de l'observatoire des inégalités en France, les jeunes de 18-24 ans sont les premières victimes de la crise économique et sociale succédant à l'épidémie de coronavirus.

Considérant que, toujours selon le rapport sur la pauvreté de l'observatoire des inégalités, les jeunes les moins qualifiés des milieux populaires sont les plus vulnérables.

Considérant que les 18-24 ans représentent actuellement 10% des bénéficiaires des Resto du Cœur.

Considérant l'attachement de la ville aux valeurs sociales d'accompagnement et d'émancipation des Orlysiennes et Orlysiens.

Le Conseil Municipal demande au gouvernement :

- De mettre fin à sa politique de « coup de pouce » en direction des jeunes en mettant en place une véritable politique jeunesse,
- De mettre en place rapidement le RSA jeune pour les 18-25 ans afin d'éviter qu'ils sombrent dans une trop grande précarité,

- De mettre en place une clause de revoyure à l'issue de laquelle sera analysée la pertinence ou non de rendre ce dispositif pérenne,
- D'élargir, si refus du RSA jeune, la garantie jeune à tous les jeunes,
- De favoriser une politique de prévention et d'éducation à la santé dans tous ses aspects dans la droite ligne de la définition de l'OMS et des actions fortes portées par la charte d'Ottawa
- D'accompagner les associations telles que les Restos du Cœur, le Secours Populaire ou la Croix Rouge dans la lutte contre la précarité,
- De favoriser « quoi qu'il en coûte » le recrutement des jeunes au sein des entreprises, dans des dispositifs de formation et/ou d'emplois pérennes dans les secteurs d'avenir et notamment celui de la protection de l'environnement et du changement climatique,
- D'imposer aux entreprises qui bénéficieraient de ces solutions des objectifs atteignables et mesurables sur l'accompagnement et l'emploi des jeunes et notamment des jeunes en situation de précarité
- De contrôler les entreprises et de sanctionner toutes celles qui abuseraient des opportunités apportées par ces nouveaux dispositifs.

Rapporteur : Jinny BAGÉ

Vote : *Adopté à l'unanimité des présents*

\* \* \* \* \*

**Vœu relatif à la reconnaissance officielle des massacres de l'autre 8 mai 1945 en Algérie, du 17 octobre 1961 et l'abolition de l'esclavage dans l'île de la Réunion « 20 desamb 1848 ».**

Madame la Maire,  
 Mes cher-e-s  
 collègues, Mesdames,  
 Messieurs,

Je tiens à remercier Sabrina Sebaihi, Aissa Ghalmi et Marc Chaboud pour l'aide précieux pour l'écriture, la mise en forme et la correction de ce voeu.

Au nom des écologistes orlysiens et du collectif « Orly Devoir De Mémoire » je souhaiterais vous soumettre ce soir un vœu relatif à la reconnaissance officielle des massacres du 8 mai 1945 en Algérie, du 17 octobre 1961 à Paris et du 20 desamb 1848 à la Réunion.

Des événements tragiques, des événements de notre histoire, des événements à ne pas oublier pour que ce genre de chose ne se reproduise plus jamais.

Je souhaiterais commencer par faire un petit rappel historique des faits :

- Le 20 desamb 1848 :

Le 20 décembre 1848, six mois après la publication du décret d'abolition de l'esclavage par le gouvernement de la République française, le commissaire général de la République Joseph Napoléon Sébastien Sarda, dit Sarda-Garriga, arrive à la Réunion avec ledit décret et le titre de gouverneur. Sitôt débarqué à Saint-Denis, le 19 octobre, il promulgue le décret d'abolition avec effet le 20 décembre 1848 rendant leur liberté à 62000 esclaves, hommes et femmes confondus 14 ans après l'abolition de l'esclavage par les colonies anglaises.

Occupée par la France au début du XVII<sup>e</sup> siècle et d'abord baptisée île Bourbon, cette île de l'archipel des Mascareignes, au milieu de l'océan Indien, a été tardivement colonisée. En 1715, à la mort du roi Louis XIV, elle ne compte encore que deux mille habitants dont une moitié importés du continent africain et de la grande île de Madagascar en qualité d'esclaves ou de travailleurs « engagés » (il s'agit de travailleurs sous contrainte que l'on ne peut en théorie pas vendre). Mais l'introduction de la culture du café va accélérer le peuplement de cette île de 2000 km<sup>2</sup>. À la Révolution, rebaptisée La Réunion, elle compte environ cinquante mille habitants dont une majorité d'esclaves. En 1848, il n'y a plus assez d'hommes, ou devrait-on dire de bras, dans les champs de canne et les usines sucrières de Bourbon. Après 1835, il est devenu très périlleux de recourir à la Traite -illégale et sévèrement punie - et la population tenue en esclavage décroît rapidement. La mortalité des "bras" est élevée, le déséquilibre entre les sexes (si peu de femmes pour tellement d'hommes), et le nombre croissant des affranchissements n'arrangent pas les propriétaires agricoles. Car l'économie de l'île repose en grande partie sur la force de ces 60 000 Malgaches, Africains, Indiens et Créoles (les esclaves nés à Bourbon), représentant alors près de 80 % de la population insulaire. On l'a vu, l'esclave est "l'élément indispensable de l'infrastructure économique sucrière de la colonie". Face à cette situation, le patron a deux attitudes : soit il cherche le maximum de bénéfices, et exige de son travailleur un labeur inhumain, soit il le ménage pour le conserver le plus longtemps possible en bonne condition physique. Mais la plupart des sucriers exigent un travail optimum. Les esclaves les moins "spécialisés" travaillent dans les champs ; les autres sont employés à l'usine sucrière. Dans les deux cas, le travail est harassant, voire dangereux (nombreux accidents et incendies). Peu de propriétaires - et tout particulièrement les petits planteurs - respectent la loi du 18 juillet 1845 sur le temps de travail de la population servile. Les esclaves travaillent au minimum douze heures par jour et il arrive qu'ils soient maintenus à leur poste tous les dimanches et jours de fête... sans jamais disposer d'une seule journée de repos. Les femmes enceintes, les infirmes et les malades ne bénéficient généralement pas de traitement de faveur :

comme les autres, ils sont réveillés à 4 h du matin par une cloche et se rendent aux champs sous la direction de leur commandeur respectif (un esclave de confiance). Sudel Fuma écrit qu'ils "vivent dans un univers carcéral, où la liberté n'existe pas et où la suspicion est toujours de rigueur". Beaucoup de ceux-ci, toutefois, profitent du relief volcanique pour s'enfuir des plantations et se réfugier dans les Hauts de l'île. Ces esclaves dits « marrons » sont traqués avec la plus extrême férocité. Ceux-ci étaient appelés « marrons », non pas car leur couleur de peau s'éclaircissait par leur vie dans la montagne, mais parce qu'ils faisaient le maître marron en le laissant se débrouiller seul avec ses plantations. Souvent lorsque le « marron » était repris, celui-ci était lynché ou tué. Depuis, Le 20 Décembre est un jour férié pour la Réunion. C'est la date qui marque l'abolition de l'esclavage dans l'île. Aussi appelée "Fête Réunionnaise de la Liberté" ou "Fèt Kaf" en créole, cette journée marque un temps de commémoration très important pour la population réunionnaise.

- L'autre 8 mai 1945 :

le 8 mai 1945 marque la victoire des Alliés et la fin des combats de la Seconde Guerre mondiale en Europe mais pas que... car si ce jour-là le peuple français fête la paix et la liberté tant attendues, la victoire contre le nazisme et la barbarie fasciste. Cette date nous remémore également une histoire plus sombre... le début d'une nouvelle guerre, celle pour l'indépendance de l'Algérie.

En effet, en ce jour du 8 Mai 45 dans les villes de Sétif, Kherrata, Guelma et bien d'autres encore, des manifestants pacifistes qui avaient enfreints les règles coloniales autorisant les défilés sans slogan ni emblème, arborent des drapeaux algériens sous les chants et slogans nationalistes et indépendantistes.

Pour raconter cette histoire, en grande partie méconnue, des massacres de Sétif, Guelma et Kherrata, je vais me permettre d'emprunter les mots de Kateb Yacine, qui alors adolescent, a été témoin de ces massacres : " Ce jour-là, c'était la fête, la victoire contre le nazisme. On a entendu sonner les cloches, et les internes étaient autorisés à sortir. Il était à peu près dix heures du matin. Tout à coup, j'ai vu arriver au centre de la ville un immense cortège. C'était mardi, jour de marché, il y avait beaucoup de monde, et même des paysans qui défilaient avec leurs vaches. A la tête du cortège, il y avait des scouts et des camarades du collège qui m'ont fait signe, et je les ai rejoints, sans savoir ce que je faisais. Immédiatement, ce fut la fusillade, suivie d'une cohue extraordinaire, la foule refluant et cherchant le salut dans la fuite. Une petite fille fut écrasée dans la panique. Ne sachant où aller, je suis entré chez un libraire. Je l'ai trouvé gisant dans une mare de sang. Un

ami de mon père qui passait par là me fit entrer dans un hôtel plein d'officiers qui déversaient des flots de propos racistes. Il y avait là mon professeur de dessin, une vieille demoiselle assez gentille, mais comme je chahutais dans sa classe, ayant parlé une fois de faire la révolution comme les Français en 1789, elle me cria : "Eh bien, Kateb, la voilà votre révolution ; alors, vous êtes content ? "

À l'époque les autorités françaises fixèrent le nombre de tués entre 1020 et 1340. Les autorités algériennes évoquent le nombre de 45000 morts. Je tiens à préciser qu'il s'agit bien de morts français, même si beaucoup étaient considérés comme des citoyens-ne-de seconde zone, bref des « indigènes » ! Ces massacres qui jusqu'à présent on était ignoré de la République, doivent faire l'objet d'une reconnaissance officielle non pas pour faire acte de repentance mais afin d'honorer la mémoire des victimes de ces massacres, de leurs descendants et de leurs proches,

- Le 17 octobre 1961 :  
Alors que la guerre d'Algérie touche à sa fin, le FLN appelle à une manifestation pacifique dans les rues de Paris. Cette dernière vise à dénoncer le couvre-feu raciste imposé quelques jours plus tôt aux Algériens et par extension à tous les Maghrébins avec :
  - Obligation d'être sans cesse isolé,
  - Interdiction aux travailleurs algériens de sortir de 20h30 à 5h30,
  - Ordre pour les cafés tenus par des musulmans de fermer à 19h. Cette manifestation rassemble environ 30.000 personnes. Le préfet de police de Paris, Maurice Papon, qui a reçu carte blanche des plus hautes autorités de l'Etat, lance 7.000 policiers sur les manifestant-e-s. Une répression sanglante s'ensuit. Il y aura 11.730 arrestations, avec plus de 200 morts, noyés ou exécutés, parmi les Algériens.

De fait, durant des années, ce drame a été passé sous silence. Il s'agit d'une réalité factuelle, qui ne souffre pas de polémique. Cette tâche indélébile dans notre histoire nationale est revenue sur le devant de l'actualité au début des années 90, à l'occasion du procès de Maurice Papon. Ce dernier était jugé pour complicité de crimes contre l'humanité, en tant que secrétaire général de la préfecture de la Gironde pendant l'Occupation. Puis, en 1999, le tribunal correctionnel de Paris utilisera pour la première fois le mot « massacre » pour qualifier la répression du 17 octobre 1961.

Il aura fallu attendre 2012 et l'élection de François Hollande pour qu'une timide reconnaissance officielle soit effectuée via un communiqué du chef de l'État : « le 17 octobre 1961, des Algériens qui manifestaient pour le droit à l'indépendance ont été tués lors d'une sanglante répression. La République reconnaît avec lucidité ces faits. Cinquante et un an après cette tragédie, je rends hommage à la mémoire des victimes ».

Cette déclaration qui constitue un progrès reste néanmoins très lacunaire. En effet la responsabilité du gouvernement d'alors n'est pas des clairement définie. De même, le terme de « crime » n'est pas explicitement employé, ce qui démontre bien qu'il s'agit d'un des derniers tabous de notre histoire.

Comme le rappelle l'historien Gilles Manceron, «il s'agit d'un évènement d'une gravité exceptionnelle, dont le nombre de morts a fait dire à deux historiens britanniques (Jim House et Neil MacMaster) qu'il s'agit de la répression d'Etat la plus violente qu'ait jamais provoquée une manifestation de rue en Europe occidentale dans l'histoire contemporaine ».

L'examen lucide et sans passion de l'histoire contemporaine de notre pays suit encore un cheminement bien difficile, qui doit s'appuyer sur une démarche à la fois collective et volontariste.

C'est pourquoi, il est important, de se remémorer ces dates importantes, et surtout ne pas oublier ses heures sombres de notre histoire.

Chers collègues,

Considérant que le 20 desamb 1848 célèbre l'abolition de leur condition d'esclaves pour 62.000 hommes et femmes confondus sur l'île de la réunion, esclaves ayant subi le travail forcé, des conditions de « travail » inhumaines, des conditions de vie que dis-je de survie précaires, et j'en passe

Considérant plus spécifiquement que le 8 mai 1945, alors que le peuple français fêtait l'armistice, la paix retrouvée et la victoire sur le nazisme, commençaient en Algérie, à Sétif, mais aussi à Guelma et Kherrata, des répressions sanglantes visant à contenir toute revendication d'indépendance,

Considérant que si le nombre des victimes algériennes est difficile à établir, la grande majorité des historiens français attestent d'un bilan humain de dizaines de milliers de victimes arrêtés, torturés et exécutés sommairement,

Considérant que le 27 février 2005, lors d'une visite à Sétif, M. Hubert Colin de Verdière, ambassadeur de France en Algérie, a qualifié « les massacres du 8 mai 1945 » de « tragédie inexcusable » et que son successeur M. Bernard Bajolet a déclaré à Guelma en avril 2008 devant des étudiants algériens que « le temps de la dénégation des massacres perpétrés par la colonisation en Algérie est terminée »,

Considérant que le 17 octobre 1961 à Paris, le préfet Papon, déjà impliqué dans la déportation de Juifs vers Auschwitz pendant la seconde guerre mondiale, ordonne à la police de réprimer sévèrement une manifestation pacifique d'algériens de Paris protestant contre un couvre-feu discriminatoire s'appliquant uniquement aux maghrébins,

Considérant la déclaration du Président de la République Monsieur François Hollande le 17 octobre 2012 « Le 17 octobre 1961, des Algériens qui manifestaient pour le droit à l'indépendance ont été tués lors d'une sanglante répression.

La République reconnaît avec lucidité ces faits. Cinquante et un ans après cette tragédie, je rends hommage à la mémoire des victimes ».

Considérant que M. Emmanuel Macron, en campagne en 2017 avait qualifié la colonisation de « crime contre l'humanité »,

Considérant que le rapport Stora remis le 20 janvier 2021 à Emmanuel Macron Président de la République Française, recommande la mise en place d'une commission « mémoire et vérité » chargée d'impulser des initiatives mémorielles communes entre la France et l'Algérie et que les dates du 8 mai 1945 et du 17 octobre 1961 y sont spécifiquement mentionnées.

Considérant Orly comme une ville avant-gardiste, en avance sur son temps, se refusant de rater le train de la reconnaissance,

Considérant Orly comme une ville d'accueil, une ville de migration avec plus de 80 nationalités représentées sur son territoire,

Considérant Orly comme une ville de résistance mais également la ville du souvenir,

Considérant que certaines villes telles que Paris, Lyon, Choisy-le-Roi, Nanterre, Ivry-sur-Seine, Bagneux, La Courneuve, Montaire, Vaulx-en-Velin et beaucoup d'autres ont déjà franchi le pas,

Considérant que le doyen de notre Assemblée Communale Monsieur Dahmane Bessami témoin et survivant de la tragédie d'Octobre Noir.

Considérant que lors du dernier conseil municipal du 04 février 2021, nous avons posé la première pierre en votant à l'unanimité l'installation d'un lieu commémoratif des crimes commis pendant la colonisation, reconnaissant implicitement que ces génocides doivent être commémorés, désormais à nous de construire l'édifice du souvenir et de la reconnaissance.

C'est pourquoi, au nom de tous les orlysiens-ne-s, dont certain-e-s ont subi ces répressions, de toutes les victimes de ces crimes, de tous leurs descendant-e-s dont certain-e-s orlysiens-ne-s, en souvenir de ces actes atroces, pour que les générations futures ne reproduisent jamais ses horribles erreurs du passé.

Nous demandons au conseil municipal du 1er Avril 2021, de bien vouloir inscrire à l'agenda officiel des commémorations de la ville les dates de l'autre 8 mai 1945, du 17 octobre 1961 et du 20 desamb 1848.

Je conclurai mon intervention par une citation du Maréchal Ferdinand Foch qui disait « Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir ».

Rapporteur : Philippe BOURIACHI

### **Déclaration de Madame la Maire :**

Monsieur BOURIACHI, je reste et je resterai sur ma position de ne pas modifier notre calendrier mémoriel qui rythme notre ville depuis des décennies. Nous avons ensemble voté lors du dernier conseil l'installation d'une stèle en hommage à toutes les victimes de la colonisation française. D'ici quelques semaines, à proximité du marché des Terrasses, chacun pourra s'y recueillir, chacun sans exclusion. Nous ne voterons pas votre vœu.

*Vote : 27 votes contre (élus de la majorité), 7 pour et 1 abstention de Nicole DURU BERREBI*

\* \* \* \* \*

### **Vœu présenté par Philippe Bouriachi relatif à la minorité musulmane**

#### **Ouïghoure de Chine**

Le Xinjiang fait depuis plusieurs années l'objet d'une répression inédite de la part des autorités chinoises au nom de la lutte contre le terrorisme islamiste.

Le peuple qui habite ce territoire, les ouïgours, subit donc aujourd'hui ce que d'aucuns appellent un génocide : assassinat, camps de concentration, prélèvements d'organes, rien n'est épargné à la population ouïgoure du fait de sa pratique de la religion musulmane.

Selon des experts de l'ONU et des militants des droits de l'Homme, au moins un million de Ouïghours auraient été internés dans des camps de « rééducation ». Le régime chinois minimise les chiffres et qualifie les camps de « centres de formation professionnelle » : disons-le : ce sont des centres de détention et de torture de masse.

Des journalistes du quotidien américain The New York Times ont révélé l'an passé la planification méticuleuse et systématique, depuis 2014, de la répression et de ce que beaucoup qualifient de « nettoyage ethnique » des Ouïghours et autres minorités musulmanes au Xinjiang.

Dans le même temps, le business doit continuer. Au début de l'année, l'organisation australienne Aspi a identifié 83 marques internationales qui, selon elle, sont liées au travail forcé des Ouïghours. De Nike à Apple en passant par Lacoste, de nombreuses marques seraient donc concernées.

Parmi les 400 pages de documents confidentiels mis au jour par les journalistes américains figurent plus de 200 pages de discours de Xi Jinping qui montrent clairement qu'il en est l'idéologue, et l'État chinois le bras armé.

Considérant que la situation qui est faite par l'État chinois à la minorité ouïgoure est inacceptable et barbare,

Considérant la violation délibérée et ignominieuse par la Chine des droits fondamentaux des Ouïghours pour raison politique et religieuse ;

Considérant que sous prétexte de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, l'État chinois a transféré près d'un million de membres de la communauté musulmane Ouïghours dans des camps de détention ;

Considérant les actes qualifiables de torture commis dans ces camps et relatés par certains et certaines rescapé·e·s ;

Considérant que ces violences sont rapportées également par les experts du Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale qui faisaient état le 10 août 2018 de la situation d'un million de Ouïghours détenu·e·s dans des "camps d'internement" ressemblant à une "sorte de zone de non-droit" ;

Considérant que la Haut-Commissaire des Nations-Unies aux droits de l'Homme a demandé à plusieurs reprises, d'abord le 10 septembre 2018, puis en 2019 et en 2020, à la suite des nombreuses déclarations infirmatives de la Chine, l'accès aux territoires concernés afin que les observateurs internationaux assurent la vérification des faits, ce que la Chine refuse pour l'heure ;

Considérant que des documents secrets du gouvernement chinois datant de 2017 ont été divulgués le 24 novembre 2019, que ces derniers contiennent notamment le manuel d'opération pour la gestion de camps de détention de masse et qu'ils mettent en évidence l'existence d'un système de surveillance de masse ;

Considérant l'étude réalisée par l'Institut australien de stratégie politique affirmant que des dizaines de milliers de Ouïghours ont été transférés dans des

usines appartenant à 83 grandes marques connues à l'échelle internationale comparable à une situation d'esclavage pour ces populations ;

Considérant l'attribution du Prix Sakharov par le Parlement européen en octobre 2020 à Ilham Tohti, universitaire et dissident ouïghours emprisonné à vie par l'Etat chinois ;

Considérant les déclarations de Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, le 24 février 2021 devant le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, dénonçant notamment un "système de répression institutionnalisé" organisé par l'Etat Chinois et à l'encontre du peuple Ouïghours.

*Sur proposition de Philippe Bouriachi, le Conseil municipal d'Orly décide :*

- **D'adopter un vœu afin de manifester sa solidarité avec les populations du Xinjiang subissant la répression massive du régime chinois.**
- **Dénonce publiquement l'oppression dont sont victimes les Ouïghours en Chine.**
- **Demande à l'Etat français d'agir en conséquence de ses déclarations par le biais de sa politique étrangère et de ses relations avec l'Union européenne et les instances supranationales et internationales auxquelles il participe ;**
- **Se positionne comme une ville refuge pour les personnes rescapées de ces camps ;**
- **Qu'elle assure la communauté des Ouïghours de France de sa solidarité et matérialise son soutien par la mise à disposition, le cas échéant, de l'Hôtel de Ville ou de salles de convivialité à titre gracieux pour organiser les événements de sensibilisation nécessaires à une prise de conscience collective ;**
- **Attribue sa citoyenneté d'honneur au dissident ouïghours Ilham Tohti ;**
- **Qu'elle analyse sa commande publique afin de s'assurer qu'aucune des entreprises citées dans le rapport de l'Institut australien de stratégie politique n'intègre sa liste de fournisseurs et qu'elle dénonce toute coopération avec ces entreprises le cas échéant ;**

- **D'apporter, son soutien aux organisations, associations fournissant aide et assistance à la cause ouïgoure ainsi qu'aux exilés, et une subvention exceptionnelle de 1000 euros à « l'Institut Ouïghour d'Europe ».**

Rapporteur : Philippe BOURIACHI

### **Déclaration de Madame la Maire :**

Dans notre monde, aujourd'hui, on tue, on torture, on déporte, on viole, on réduit à l'état d'esclaves des millions d'êtres humains au principe d'une culture, d'une ethnie ou d'une religion différente. C'est le cas des Ouïghours, vous avez raison, qui vivent depuis des millénaires en Asie Centrale et que les évolutions géopolitiques intervenues au fil des siècles ont placé sous l'autorité du pouvoir chinois. D'autres minorités musulmanes subissent les mêmes persécutions. Je pense tout particulièrement aux Rohingya que les Birmans ont déplacé, parké dans des camps et astreint aux travaux forcés. Malheureusement la liste des minorités musulmanes persécutées dans le monde ne s'arrête pas là. En République Centrafricaine, en Thaïlande du Sud, en Ouzbékistan, en Inde, les musulmans sont opprimés. Malheureusement aussi, d'autres minorités sont victimes de la folie humaine. Je pense cette fois aux Yézidis et permettez-moi d'avoir une pensée particulière pour les femmes et les jeunes filles qui subissent souvent les pires exactions dans ces situations de persécutions.

Toutes ces situations dramatiques où la vie humaine est sacrifiée sur l'autel de l'intolérance me touchent et me révoltent comme je le pense, elles touchent et révoltent chacun des membres de notre conseil municipal. Pour ces raisons, je vous invite à nous proposer pour le prochain conseil municipal du mois de juin un nouveau vœu qui exprime et demande la solidarité du Conseil municipal, condamne l'oppression, soutient les démarches engagées par l'Etat français et l'Union européenne et attribue une subvention à une association locale de défense des droits de l'Homme comme la Ligue des droits de l'Homme. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous ne voterons pas votre vœu en l'état.

*Vote : 27 votes contre (élus de la majorité), 2 abstentions (C. DI CICCIO et Nicole DURU BERREBI) 6 pour.*

\* \* \* \* \*

Vœu d'urgence présenté par le groupe Agir, Ensemble, Pour Orly  
**Pour le maintien des acquis sociaux lié au temps de travail à Orly**

Conseil municipal du 1er avril 2021

**Considérant** la loi dite de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, mettant fin aux régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus après la loi du 3 janvier 2001, et l'obligation faite aux collectivités de définir les nouvelles règles et aménagements du temps de travail des agents territoriaux ;

**Considérant** la valeur travail comme la clé de voûte de notre modèle de société ;  
**Inquiet** de l'accroissement des inégalités entre les plus riches et les plus pauvres de notre pays, notamment depuis les mesures portées par les différents gouvernements dits « Macron », telle que l'augmentation des revenus du patrimoine issue de la forte hausse des dividendes dans un contexte de fiscalité plus incitative pour les plus aisés, avec dans le même temps la baisse des allocations logement pour les revenus les plus modestes (cf. enquête de l'INSEE parue le 09 sept. 2020) ;

**Considérant** les effets destructeurs sur l'emploi que la crise sanitaire a fait subir aux travailleurs salariés comme indépendants, et des effets induits sur leur qualité de vie ;

**Conscient** de la nécessité de trouver le bon équilibre entre vie professionnelle et vie sociale ;

**Considérant** les valeurs de gauche défendues à Orly depuis des décennies. Valeurs faisant la part belle au partage de la richesse, à l'accès à des services publics de qualité, à l'accès à un emploi et à un logement décent ;

**Reconnaisant** pour les mesures concrètes prises par Gaston VIENS dans le domaine du travail, dont la plus emblématique concerne le passage aux 35 heures, dans un pays où la durée légale était encore de 39 heures hebdomadaires ;

**Considérant** le combat mené fin 2017 et au premier semestre 2018, par les membres du syndicat *Force Ouvrière* d'Orly et les conseillers municipaux d'opposition du groupe *Agir pour Orly*, contre l'application rétrograde, contre-productive, et aux antipodes de nos valeurs, du passage aux 37,5 heures de travail hebdomadaires. Décision adoptée le 28 juin 2018 par la municipalité, et ce, sans qu'aucune loi ne l'y contraigne à cette date ;

**Encouragé** par la position actuelle de Christian Favier, président du conseil départemental du Val de Marne, Denis Öztörün, maire de Bonneuil-sur-Marne, Stéphanie Daumin, maire de Chevilly-Larue, Jean-Philippe Gautrais, maire de Fontenay-sous-Bois, Patricia Tordjman, maire de Gentilly, Philippe Bouyssou, maire d'Ivry-sur-Seine, Pierre Garzon, maire de Villejuif, Pierre Bell-Lloch, maire de Vitry-sur-Seine et Michel Leprêtre, président de l'EPT « Grand-Orly Seine Bièvre

». Position à laquelle les membres du groupe *Agir ensemble pour Orly* s'associent pleinement ;

**Préoccupé** par les effets que l'application des 1 607 de travail induirait si elle devait être mise en œuvre à Orly, parce qu'elles porteraient gravement atteinte aux intérêts des agents, et aggraverait davantage les écarts entre salariés du privé et agents territoriaux. Pour rappel, l'écart moyen entre fonctionnaires et salariés du privé est de 400 €. Il atteint 550 € pour les agents de catégorie C. Cette catégorie représentant 75 % des effectifs ;

**Réaffirme** la position déjà défendue au 1<sup>er</sup> semestre 2018 par les opposants au passage aux 37,5 heures, à savoir le maintien du temps de travail à 35 heures hebdomadaires ;

**Demande**, aux côtés de tous les élus fermement opposés à la mise en place de cette mesure de recul social, l'ouverture de discussions avec l'État ;

**Décide**, dans l'attente des décisions prises à l'issue des négociations à venir, de maintenir les règles régissant le temps de travail à Orly, avant le 28 juin 2018.  
Rapporteur : Brahim MESSACI

### **Déclaration de Madame la Maire :**

La ville d'Orly a engagé la réflexion sur le temps de travail du personnel communal en 2017 avec la constitution d'un groupe de travail constitué d'agents municipaux représentatifs de différents services de la Ville.

Ce travail avait été engagé pour à la fois répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes mais également pour anticiper la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui impose la mise en conformité du temps de travail des collectivités territoriales.

Ainsi, la Ville d'Orly a souhaité mené un travail de concertation avec le personnel communal et les organisations syndicales de telle manière à ce que la refonte du temps de travail du personnel communal puisse se faire en tenant compte des spécificités de chaque secteur d'activités et ainsi adapter des cycles horaires de travail correspondant aux différents métiers (cycle de travail hebdomadaire ou annualisé).

Pour rappel, le groupe de travail qui a étudié la réglementation du temps de travail et formulé des propositions d'aménagement du temps de travail, s'est réuni de manière hebdomadaire de février à septembre 2017.

Un point d'étape sur l'avancement de la réflexion a été faite auprès des organisations syndicales le 30 juin 2017 en comité technique.

Les services ont par la suite été consultés à partir du mois de novembre 2017 pour adapter au mieux l'organisation des cycles de travail aux particularités du secteur d'activité et des métiers.

Au cours de l'année 2018, une campagne d'information a été faite auprès des agents de la collectivité et des réunions de service se sont déroulées dans toutes les directions. Ainsi 32 réunions de sont tenues entre avril et juin 2018 avant l'adoption de la délibération au Comité Technique le 14 juin 2018 et en Conseil Municipal le 28 juin 2018.

La refonte de l'aménagement du temps de travail mené au sein de la collectivité a permis d'associer les agents et les directions avec toujours comme préoccupation de maintenir un nombre de jours repos équivalents tout en respectant les 1607 heures. C'est d'ailleurs pour cette raison, que 3 organisations syndicales sur 4 ont voté favorablement le règlement intérieur du temps de travail.

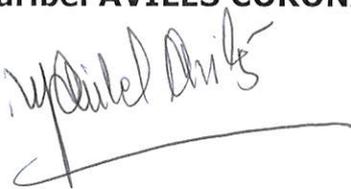
Comme vous le précisez, des conseillers municipaux de l'opposition ainsi qu'une organisation syndicale ont voté contre cette refonte ce qui a fait l'objet de contentieux devant le tribunal administratif de Melun. Ce dernier a rendu son jugement en date du 18 mars 2021 qui n'invalide pas la délibération prise par la municipalité en matière d'aménagement du temps du temps travail.

Seul un point règlement intérieur a été soulevé par le Juge mais qui n'a pas d'incidence sur la délibération prise dans la mesure où en 2018, la ville a pris une délibération relative au règlement intérieur du Compte Epargne Temps qui vient corriger le point relatif aux jours de fractionnement qui peuvent être épargnés sur le CET. Nous ne voterons votre vœu.

Vote : 28 votes contre (élus de la majorité + C. DI CICCO), 1 abstention (Nicole DURU BERREBI) 1 pour (S. CAPLIER). Le groupe « Ensemble » ne prend pas part au vote. Le groupe « Agir » et Madame F. AIT-SALAH-LECERVOISIER quittent la salle avant le vote.

La séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 01h11.

Le secrétaire de séance  
**Maribel AVILES CORONA**



La Maire d'Orly  
**Christine JANODET**



